

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DE LA CLE

A AGEN (47), LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2015

Liste des présents / absents : cf. dernière page

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site Internet : [www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr)

### Introduction

**Thierry SUAUD** (Président de la CLE) accueille les participants en indiquant que cette séance de la CLE marque le franchissement d'une étape dans l'élaboration du SAGE et souhaite la bienvenue les nouveaux membres ayant intégré la CLE pour les départements et les communes. Il rappelle que le SMEAG est la structure porteuse de la CLE.

Cette sixième réunion de la CLE avait pour ordre du jour :

1. Rapport d'activité de l'année 2014
2. Modification de la composition de la CLE, représentations au Bureau
3. Inter-SAGE Garonne : axes de travail
4. Elaboration du SAGE : examen du diagnostic et des tendances
  - Bilan de la concertation
  - Principales conclusions des travaux : les enjeux du SAGE
  - Avis de la CLE
5. Calendrier des travaux : phase II, modalités de travail des instances de la CLE
6. Gestion quantitative : articulation de l'élaboration du SAGE avec le PGE Garonne-Ariège

### 1. Rapport d'activité de l'année 2014

**Vincent CADORET** (Chef de projet SAGE Garonne) présente les principaux temps forts qui ont rythmés les travaux du SAGE au cours de l'année 2014. Le rapport d'activité avait été transmis par courrier aux membres de la CLE début mai.

Ces travaux ont été suivis par le Bureau qui s'est réuni à 3 reprises. Egalement les Commissions géographiques, les groupes thématiques ainsi que le groupe de suivi de l'élaboration ont été mobilisés.

### 2. Modification de la composition de la CLE, représentations au Bureau

**Thierry SUAUD** rappelle que les élections départementales et municipales qui ont séquencé les années 2014 et 2015 ont entraîné des modifications dans la composition de la CLE.

Il propose aux membres du 1<sup>er</sup> collège de la CLE les modifications suivantes pour les représentations au Bureau de la CLE, proposition jointe au dossier remis en séance et présentée au Bureau de la CLE du 18 février 2015 :

- Ville de Saint Gaudens => Communauté de communes du Saint Gaudinois (M. Lepinay)
- Mairie de Noé (31) => Communauté d'agglomération du Muretain (M. Carlier)
- Mairie de Grisolles (82) => Mairie d'Escatalens (M. Cornille, Président de la commission géographique 3)

Les membres du premier collège de la CLE approuvent cette proposition de composition du Bureau de la CLE. Ce dernier sera mobilisé tout au long du second semestre.

### 3. Inter-SAGE Garonne : axes de travail

**Thierry SUAUD** rappelle que la mise en place de cet inter-SAGE répond à une volonté de la CLE. Il indique que des rencontres techniques ont eu lieu pour préparer le travail.

Une phase de rencontres politiques était prévue mais le SDAGE qui prévoit aussi cette question de l'inter-SAGE est en cours de finalisation et un travail avec le Préfet coordonnateur de bassin sera à conduire avant de pouvoir organiser ces rencontres.

**Vincent CADORET** présente les pistes de travail relatives à l'inter-SAGE qui ont été proposées à l'issue des rencontres techniques :

- Amélioration des interactions avec les instances de bassin notamment les Commissions territoriales du Comité de bassin (révision du SDAGE, des DOE...) pour assurer une cohérence de bassin et la subsidiarité de l'action
- Favoriser les retours d'expériences entre les CLE (projets pilotes, animation territoriale, travaux de recherches...) pour faciliter l'action
- Identifier les milieux naturels et humides à fort enjeux situés notamment aux confluences et rétablir une continuité écologique coordonnée
- Prise en compte des transferts inter-bassins et articulation des PGE avec le volet quantitatif des SAGE en perspective des hypothèses du changement climatique
- Identification des sources principales de pollutions sur le bassin et prise en compte de leur concentration de l'amont vers l'aval pour pérenniser l'AEP et préserver la faune (migrateurs) et la flore.
- Occupation du sol : promouvoir la prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme et les actions de limitation de l'érosion

- Développer une approche socio-économique pour quantifier les services rendus par les milieux naturels et humides et récupération des coûts.

Il précise qu'elles ont été présentées à la CLE Estuaire sur lesquelles elle n'a pas formulé de remarques.

**Jacqueline RABIC (Directrice AAPPED33)** indique qu'elle soutient tout à fait à cette démarche étant partie prenante sur l'Estuaire de la Gironde. Elle rappelle l'organisation d'un colloque à l'initiative du Député Plisson, Président de la CLE Estuaire, visant à rassembler les acteurs de l'amont et de l'aval pour assurer une vision globale. Elle regrette cependant la faible participation des acteurs de l'amont qui participerait pourtant à la construction d'une vision globale amont/aval.

#### 4. Elaboration du SAGE : examen du diagnostic et des tendances

##### a. Bilan de la concertation

**Vincent CADORET** détaille le bilan de la concertation conduite pour construire le diagnostic et les tendances du SAGE : mobilisation des groupes thématiques en juin et septembre 2014, second cycle des commissions géographiques fin 2014 et début 2015, réunions du Bureau de la CLE en juillet et octobre 2014 et février 2015.

**Jean-Raymond LEPINAY (Président de la Communauté de communes du Saint Gaudinois)** indique que lors de la réunion de la commission géographique 1 qu'il préside, les débats ont été obscurcis par la GEMAPI, dont la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est prévu dans le projet de loi NOTRe. Il ajoute que la question de la solidarité amont-aval a été prégnante dans les débats, interrogeant sur les possibilités pour les territoires de financer la mise en œuvre de la GEMAPI, dont les implications financières ne sont pas encore clarifiées.

**Hervé GILLÉ (Vice-président du Conseil départemental de Gironde, Vice-président de la CLE)** estime qu'il y a en effet une cristallisation autour de la GEMAPI, interrogeant sur son organisation et sa mise en œuvre. Il s'interroge sur le rôle de la CLE dans l'accompagnement de la mise en place de la GEMAPI. Il indique que cette question est un sujet de fond, touchant à la gouvernance politique et à la problématique de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il souhaite une réflexion commune et partagée sur ce sujet.

**Thierry SUAUD** indique qu'à ce sujet les questions de gouvernance seront importantes dans le cadre de la construction du SAGE puis sa mise en œuvre, notamment sur cette question de la répartition des compétences. Le Bureau de la CLE sera saisi de cette question lors de sa prochaine réunion pour faire un tour d'horizon des travaux en cours car de nombreuses instances se sont d'ores et déjà emparées du sujet (Agence de l'eau, ARPE...)

##### b. Les enjeux du SAGE

**Marine GUIVARCH** (chargée d'études, Naldéo) détaille les principales conclusions du diagnostic et des tendances.

##### A. Etiages

*Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages.*

**Michèle JUND (Coordinatrice, Nature Midi-Pyrénées)** s'interroge sur la plus-value du SAGE affichée comme modérée pour l'enjeu de gestion quantitative. Elle s'interroge également sur l'intégration du PGE en tant que volet quantitatif du SAGE et souligne l'avenir incertain des PGE suite aux conclusions de la récente mission CGEDD.

**Thierry SUAUD** précise que l'intégration du PGE révisé dans le SAGE est, à l'heure actuelle, prévue. Malgré les interrogations prégnantes sur la gestion quantitative à l'échelle Adour Garonne, il reste néanmoins nécessaire de travailler sur cet aspect dans les travaux du SAGE. Les événements de Sivens montrent que l'aspect gouvernance est indispensable pour une gestion quantitative comprise par tous. Ce point est inscrit à l'ordre du jour ensuite (cf. infra).

Il sera précisé dans les documents de diagnostic et de tendances, que la plus-value du SAGE, pour la gestion quantitative, sera modérée « dans le cadre de la révision à venir du PGE Garonne-Ariège » et non « avec son application ».

## B. Inondations

*Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval*

**Sylvain MACÉ (Animateur du SAGE Hers mort-Girou)** souligne l'importance de mettre en avant l'aspect transfrontalier de la gestion des inondations avec la partie amont du bassin de la Garonne située en Espagne

**Thierry SUAUD** rappelle que cette notion de la gestion transfrontalière est également posée dans le SDAGE

**Bernard PÉRÉ (délégué du SMEAG)** souligne que l'aspect gestion des inondations doit être mis en parallèle avec la gestion des sols et les fonctionnalités des milieux. L'occupation des sols peut favoriser le ralentissement dynamique, fertilité des sols,

**Jean-Marie HAMONNET** précise qu'il serait pertinent d'afficher le PGRI comme outil cadre dans la gestion des inondations, y compris en dehors des TRI. C'est un outil prenant en compte la gestion des cours d'eau, des sols, des zones humides ainsi que la gestion de l'aléa. Il ajoute que cette gestion globale des inondations pourra être une des clés de la mise en œuvre du SAGE, d'autant plus que l'entrée inondations devrait être plus motrice dans la mise en œuvre de la GEMAPI.

**Jean-Raymond LEPINAY** estime qu'il subsiste un problème de méthode dans la mise en place de cette compétence, compte tenu du fait que les plans et programmes sont élaborés, que les opérations à réaliser sont connues mais que la gouvernance reste à construire. Cela lui semble poser la question de la capacité de financement de ces opérations par les collectivités.

**Thierry SUAUD** indique que la prochaine étape de construction du SAGE traitera de cette question de la gouvernance et rapprochera la réflexion de la question des moyens à mobiliser.

**Jacqueline RABIC** souligne l'importance des interfaces entre la gestion des inondations, les crues, la sécheresse,... Elle ajoute qu'il faut agir rapidement avec un SAGE vif pour changer de méthode, de vision en regard du changement climatique pour que chacun soit plus responsable sur le risque encouru. Elle ajoute que la prévention au sens large est indispensable : la sensibilisation auprès de l'ensemble des usagers pour qu'ils s'engagent dans une politique d'économie d'eau, sur la gestion des sols pour éviter l'apport trop importants de MES lors d'épisode de crues, sur l'impact du changement climatique, au sujet duquel les conclusions de Garonne 2050 sont éloquentes. Il lui semble urgent d'agir pour faire un pas vers les économies d'eau et gestion responsable par tous les usagers. Elle estime qu'il y a une crainte des élus face à la mise en œuvre de la GEMAPI.

**Thierry SUAUD** indique que le rapprochement des acteurs et des outils évoluent depuis de début des travaux sur le SAGE, bien que de nombreux freins existent. Les travaux de la CLE permettent d'avancer sur ces deux questions incontournables de la gouvernance et des moyens financiers à mobiliser.

**Hélène BARRIERE (Chargée de mission inondations, Toulouse Métropole)** souligne que la protection contre les inondations reste une priorité pour la métropole, des travaux ont été faits au même titre que des diagnostics de vulnérabilité et les stratégies mises en place au niveau de Toulouse concernent environ 100 000 habitants potentiellement impactés. Le SAGE doit pouvoir jouer sur les aspects prévention et réduction de la vulnérabilité, dans une logique de bassin versant.

**Hervé GILLÉ** estime qu'aujourd'hui les conditions ne sont toujours pas réunies pour que les acteurs qui sont déterminants puissent véritablement permettre de faire évoluer ce sujet là. La CLE peut le souhaiter, voire l'indiquer, mais il estime que ce n'est pas le SAGE qui aura la puissance politique de faire évoluer la situation. En tant que président du SMEAG, il s'interroge sur la capacité à avoir une gouvernance globale à commencer dans la mise en œuvre de la redevance soutien d'étiage.

Il note parfois des positions régressives dans le discours, dans le contexte règlementaire et d'organisation du territoire mouvant (loi NOTRe...). Il appelle de ses vœux une intelligence de vue nécessaire pour dépasser ces difficultés.

**Jean-Louis MOLINIÉ (Président de l'UFBag)** partage ce sentiment et précise, que de son point de vue, ce positionnement de repli est plus prononcé en Adour Garonne que sur les autres bassins.

**Thierry SUAUD** rappelle que les mesures du SDAGE traitent de cette question de gouvernance, d'articulation des démarches et des capacités de financement. La question de la légitimité des instances peut se poser car il peut parfois y avoir des difficultés à s'entendre et avancer, à l'instar des débats en comité de bassin.

Il ajoute que les CLE ont à minima cette légitimité de représentativité, en associant notamment les usagers, que n'a pas le SMEAG qui est un outil des collectivités, rassemblant des représentants des conseils régionaux et départementaux. Certes le champ d'action de la CLE peut être plus limité car elle n'a pas d'existence juridique, mais il existe une légitimité démocratique basée sur la rencontre d'acteurs. La force du SAGE réside dans le fait qu'il sera élaboré par une pluralité d'acteurs mais il faut effectivement être collectivement vigilant pour en assurer la mise en œuvre.

**Mélanie TAUBER (chef du SEEF, DDT31)** souligne que le SAGE, au travers de son opposabilité aux documents d'urbanisme, constitue en lui-même un outil règlementaire et que les coûts directs relatifs à son application restent peu élevés.

**Sylvain MACÉ** ajoute que le SAGE peut servir à apporter un cadre de travail sur la gestion des inondations et accompagner ces politiques publiques, dont la mise en œuvre est complexe.

**Jean-Marie HAMONNET** estime que la plus-value du SAGE sur cette thématique lui semble être plutôt forte que modérée.

**Thierry SUAUD** indique que cela sera pris en compte.

### C. Qualité des eaux

*Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages*

**Michèle JUND** propose que soit reformulé le sous enjeu n°2 pour l'enjeu qualité de l'eau : « réduire à la source les flux de pollutions... ».

**Julien MADELPUECH (Directeur adjoint, EAU 47)** souligne que le paramètre température devrait être clairement affiché comme pression. Il ajoute que l'interface entre état quantitatif et qualitatif serait

aussi à mettre en avant. Par exemple on constate un transfert des prélèvements faits en eaux souterraines (nappes crétacé et jurassique) vers les eaux superficielles car la qualité de l'eau n'est plus assez bonne pour la production d'eau potable. Ces pressions sont à mettre en lien avec l'évolution de l'état quantitatif de la ressource, son aspect qualitatif mais également le prix de l'eau. Les usines de dépollution nouvellement créées permettent certes de garantir l'alimentation en eau potable mais augmentent le prix de l'eau en contrepartie.

**Jacqueline RABIC** estime indispensable de travailler sur la réduction à la source des pollutions.

**Jean Louis MOLINIE** illustre ce fait en rappelant que les prélèvements dans la Baïse, en cette période de l'année, ne permettent plus une alimentation en eau potable pérenne. L'aspect transfrontalier peut également être évoqué, notamment au niveau de la qualité de l'eau du Val d'Aran.

**Thierry SUAUD** rappelle que l'aspect transfrontalier sera traité dans l'enjeu relatif à la gouvernance.

**Bernard PÉRÉ** souligne que malgré le cadre réglementaire existant, il faut insuffler une dynamique en permettant une meilleure connaissance sur les changements de pratiques en perspective du changement climatique, en s'appuyant sur les démarches de l'agence de l'eau et sur les principes d'agro-écologie par exemple.

**Hervé GILLÉ** demande des précisions sur les transferts des prélèvements pour l'AEP des eaux souterraines vers les eaux de surface dans le Lot-et-Garonne.

**Julien MADELPUECH** indique qu'il s'agit de petits volumes à l'échelle du SAGE mais qu'il existe un moratoire en Lot et Garonne pour préserver la ressource souterraine compte tenu de sa difficulté à se recharger, décidé en concertation avec toutes les collectivités du Lot-et-Garonne.

**Vincent CADORET** rappelle que ce contexte propre au Lot-et-Garonne avait été souligné dans les diagnostics territoriaux des commissions géographiques concernés (4 et 5). Il propose la création d'un nouveau sous enjeu au sein de l'enjeu qualité et portant sur la préservation de l'usage AEP pour que cette problématique soit explicite au niveau du SAGE dans son ensemble.

**Sylvain MACÉ** estime que la question des déchets flottants n'est pas assez visible dans le diagnostic qu'elle constitue cependant une vraie problématique de gestion de l'amont, jusqu'à l'estuaire.

**Emeline ROLLAND (chargée d'intervention spécialisée, AEAG)** précise qu'un travail est en cours à ce sujet : bilan des actions faites afin d'obtenir un état 0 et pouvoir organiser des actions en ce sens.

**Jacqueline RABIC** ajoute que cette thématique est abordée dans le SDAGE.

**Julien MADELPUECH** précise que l'impact de l'ANC est faible par rapport aux STEP urbaines et industrielle compte tenu de l'habitat diffus, au moins en Lot-et-Garonne et s'interroge sur sa mention explicite au sein de l'enjeu.

**Hervé GILLE** déplore l'absence des représentants des chambres régionales et départementales d'agriculture à cette réunion de la CLE.

**Thierry SUAUD** rappelle qu'il avait écrit aux chambres en ce sens suite à la remarque faite au Bureau de la CLE au mois d'octobre 2014.

#### D. Milieux aquatiques et humides

*Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages*

**Hervé GILLÉ** indique qu'aucune contribution structurée de VNF n'a été, à sa connaissance, apportée à la CLE. Il estime cela regrettable d'autant que VNF intervient sur le DPF de la Garonne. Il souhaite donc que cette question soit abordée en Bureau de la CLE, par exemple par une audition de VNF, pour une contribution et une clarification de sa politique.

**Thierry SUAUD** rappelle que VNF a été destinataire des comptes rendus des commissions géographiques comme cela avait été demandé lors de la dernière réunion du Bureau de la CLE.

**Jacqueline RABIC** souligne le rôle de la continuité des berges, des bandes enherbées et de la ripisylve à la fois dans les fonctionnalités du fleuve mais aussi au niveau de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative.

**Sylvain MACÉ** précise l'importance de l'espace fonctionnel du fleuve (prairie humide, bras mort,...). Ce n'est pas un espace où tout est absent et où une gestion spécifique doit être mise en place. La Garonne débordante, le canal de St Gaudens sont des espaces où les modalités de gestion spécifiques pourraient être bénéfiques pour le fonctionnement hydrodynamique du fleuve et les usages.

**Thierry SUAUD** indique qu'il s'agit déjà d'un objet de préoccupation et que sa prise en compte semble relever des pistes d'actions. Il ajoute également qu'il semble qu'il faille aller au delà des exigences de contrôle sur les zones humides pour les protéger efficacement.

**Michèle JUND** estime que la présence du DPF est une opportunité permettant de restaurer les champs d'expansion de crue. A titre d'exemple, en Midi-Pyrénées, ce sont environ 500ha situés en DPF qui sont gérés pour la gestion des crues et de la biodiversité depuis 10 ans dont 100 ha sont gérés par Nature Midi-Pyrénées.

**Thierry SUAUD** indique que cela sera précisé.

#### E. Eau et société

*Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec et le respecter (Approche socio-économique, prix de l'eau, assurer un développement durable autour du fleuve)*

**Michèle JUND** regrette que la notion de patrimoine naturel ne soit pas reprise dans les tendances d'évolution pour cet enjeu. Elle indique qu'il existe des sentiers d'interprétation en bords de Garonne basé sur ce patrimoine.

**Bernard PERE** actions culturelles liées à la Garonne (ex Couthures/Garonne) dans quelle mesure peut-on les encourager, elles améliorent la connaissance des problématiques du fleuve

**Michèle JUND** s'interroge sur la notion de plus-value du SAGE qui apparaît dans tous les enjeux. Elle demande s'il s'agit là de l'ambition de la CLE.

**Thierry SUAUD** indique que la notion de plus value est sous tendue par celle des leviers d'action disponibles pour la CLE, considérant par exemple que le SAGE seul apportera des moyens d'agir pour certaines thématiques où les moyens réglementaires sont moins prégnants.

Il ajoute que l'ambition de la CLE est forte pour tous les enjeux. Il indique que cela sera réécrit.

**Sylvie SALABERT (Conseillère régionale Aquitaine)** rappelle qu'aucune priorisation des enjeux n'a été proposée jusqu'ici, qu'elle n'a donc pas été définie et que ce travail serait à mener.

**Thierry SUAUD** précise que cette priorisation interviendra dans la construction des scénarios et qu'un consensus sera alors à trouver.

## F. Enjeux transversaux

### *Enjeu transversal 1 : Atteinte du bon état des masses d'eau*

**Jean Louis MOLINIE** demande si dans les documents présentés, la mention « aucun risque » signifie « aucun risque d'amélioration » ou « aucun risque de dégradation ».

**Marine GUIVARCH** indique que cette mention signifie « aucun risque de dégradation »

**Thierry SUAUD** renvoi au SDAGE Adour-Garonne pour plus de précisions sur cette approche DCE et l'état des masses d'eau.

### *Enjeu transversal 2 : Amélioration de la gouvernance*

**Thierry SUAUD** indique qu'une réflexion sur la dynamique propre à la CLE elle-même, « parlement de l'eau », avec par exemple un ancrage territorial plus fort autour des Présidents des Commissions géographiques, doit être menée. La CLE lui semble devoir revendiquer le rôle démocratique qui est le sien.

**Sylvain MACE** estime que le SAGE pourrait alerter sur la nécessité de travailler avec l'Espagne, pour la gestion transfrontalière, notamment au niveau du plan d'Arem au-delà des instances déjà en place.

**Thierry SUAUD** indique que le CLE peut tout à fait être le porte parole de ce genre d'interpellation, pour faire entendre ses préoccupations de manière très transparente.

## c. Avis de la CLE

**Thierry SUAUD** sollicite l'avis des membres de la CLE sur les conclusions des travaux du diagnostic et des tendances, qui intégreront les remarques faite par la CLE, et notamment d'un ajout d'un enjeu sur l'AEP. Il ajoute qu'à l'issue des discussions, il lui semble il y a une approche partagées des enjeux du SAGE.

**Les membres de la CLE donnent un avis favorable sur le diagnostic et les tendances du SAGE qui, associé à l'état initial validé par la CLE en février 2014, constituent l'état des lieux du SAGE.**

**Cette validation marque l'achèvement de la phase I de l'élaboration du SAGE.**

## 5. Calendrier des travaux : phase II de l'élaboration

**Vincent CADORET** présente les principales échéances pour l'élaboration du SAGE, dont le SDAGE prévoit que le projet devra être validé par la CLE avant fin 2017, après l'établissement des scénarios d'actions et la rédaction du projet de SAGE.

La CLE sera mobilisée début 2016 pour examiner les scénarios et proposer des premiers choix stratégiques.

Il indique qu'un travail complémentaire se poursuit sur la question des zones humides, sous le pilotage du groupe thématique ad hoc.

**Thierry SUAUD** rappelle son souhait que soit partagé par les membres de la CLE l'objectif d'aboutir à un SAGE dans les délais annoncés.



#### 6. Gestion quantitative : articulation de l'élaboration du SAGE avec le PGE Garonne-Ariège

**Vincent CADORET** rappelle que le Bureau de la CLE a arrêté certaines modalités d'articulation de ces travaux :

- Participation des membres du groupe thématique Etiages du SAGE aux groupes thématiques du PGE
- Appel à participation auprès des membres des commissions géographiques du SAGE dans les sous commissions géographiques du PGE
- Information continue du Bureau et de la CLE
- Avis des CLE concernées sur le projet de PGE Garonne-Ariège révisé avant sa validation par le Préfet
- À terme, intégration des dispositions du PGE révisé dans le volet quantitatif du SAGE

Il rappelle que le PGE Garonne-Ariège traite de la gestion quantitative en étiage.

**Thierry SUAUD** rappelle que des éléments de cadrage relatif au « projet de territoire » étaient attendus de la part de l'État pour relancer les travaux de révision du PGE Garonne-Ariège.

**Mélanie TAUBER** présente les principales caractéristiques des projets territoriaux (diaporama joint).

Il est proposé que le Secrétariat Technique et Administratif du PGE, rassemblant le SMEAG, l'État et l'Agence de l'eau, travaille à un calendrier de reprise des travaux de révision du PGE, à la lumière de ces éléments qui prévoient notamment que le projet de territoire soit élaboré en grande concertation par un comité de pilotage dont le cœur sont les CLE, quand elles existent, avec une mise à disposition du public du projet.

**Emeline ROLLAND** précise que cette instruction était attendue et que l'Agence de l'Eau travaille à sa traduction dans ses modalités de financement.

**Hélène BARRIERE** demande qui est à l'initiative de la mise en place de ces projets de territoires.

**Mélanie TAUBER** indique que c'est le périmètre d'influence des retenues à créer qui est à prendre en compte pour définir le cadre des discussions, qui cible cependant la CLE.

**Sylvie ROCQ** s'interroge que la possibilité pour le PGE d'être un projet de territoire dans un objectif de ne pas multiplier les instances de travail présentes sur le territoire.

**Mélanie TAUBER** indique que c'est l'échelle d'influence du projet qui doit guider la réflexion et la gouvernance à mettre en place, en s'appuyant sur les instances actuelles, par exemple sur des sous commissions de la CLE.

**Emeline ROLLAND** précise que les aides de l'Agence de l'Eau devraient être contractualisées pour chaque projet de territoire avec des objectifs à atteindre pour reconquérir le bon état des eaux. Ces contrats ne semblent pas pouvoir être établis à l'échelle du PGE.

**Thierry SUAUD** remercie les participants de leur présence, indique qu'il est à disposition des membres de la CLE, de même que Vincent CADORET, pour tout échange permettant de préparer la construction du SAGE.



**sage** Schéma  
d'Aménagement  
& de Gestion  
des Eaux  
**VALLÉE DE LA GARONNE**

# Bureau de la CLE

Composition validée par la CLE

en séance plénière du 1<sup>er</sup> juillet 2015

## 1<sup>er</sup> collège : 18 sièges

- Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine
- Départements 09, 31, 32, 65, 82, 47, 33
- Toulouse Métropole, Bordeaux Métropole, Communauté de communes du Saint Gaudinois, Communauté d'Agglomération du Muretain
- Eau 47, SIAH du Touch (31), SMEAG,
- Mairie d'Escatalens, Mairie de Fourques-sur-Garonne

## 2<sup>ième</sup> collège : 9 sièges

- AAPPED
- ADEBAG
- CRCI Midi-Pyrénées
- Chambre départementale d'agriculture 82
- EDF Grand Sud-Ouest
- FNE
- FRAB
- UFBAG
- UFC Que choisir Midi-Pyrénées

## 3<sup>ième</sup> collège : 4 sièges

- Préfet coordonateur de bassin Adour-Garonne ou son représentant
- Préfet de la Haute-Garonne ou son représentant
- Préfet du Lot-et-Garonne ou son représentant
- Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant

FEUILLE DE PRESENCE DE LA RÉUNION DE LA CLE DU SAGE VALLÉE DE LA GARONNE DU 1er JUILLET 2015 AU CD 47

Collège des ÉLUS : représentants des RÉGIONS, DÉPARTEMENTS, SYNDICATS MIXTES				
Organisme	Nom	Prénom	Mails	
Conseil Départemental du GERS	COT	Jean-Pierre		P
PNR des Landes de Gascogne	DUPIOL	Guy		/
Conseil Départemental de la GIRONDE ; vice-Président de la CLE du SAGE VG	GILLÉ	Hervé		P
Conseil Départemental du LOT-ET-GARONNE	GIRARDI	Raymond		E
Conseil Départemental d'ARIÈGE	LAFFONT	Patrick		E
SMÉAG	PÉRE	Bernard		p
Conseil Régional AQUITAINE	SALABERT	Sylvie		p
Conseil Général du TARN-ET-GARONNE	SARDEING-RODRIGUEZ	Dominique		E
Conseil Régional MIDI-PYRÉNÉES ; Président de la CLE du SAGE VG	SUAUD	Thierry		p
Conseil Départemental des HAUTES-PYRÉNÉES	VERDIER	Bernard		p
Conseil Départemental de la HAUTE-GARONNE	VINCINI	Sébastien		/
<b>Observateurs</b>				
Conseil Départemental du LOT-ET-GARONNE	BARRAL	Bernard	bernard.barral@lotetgaronne.fr	p
Conseil Départemental du LOT-ET-GARONNE	DOUCET	Frédéric	frederic.doucet@lotetgaronne.fr	p
Conseil Départemental de la GIRONDE	BRICHE	Nathalie	n.briche@gironde.fr,	p
Conseil Général du TARN-ET-GARONNE	COLLIÉ	Jérôme	jerome.collie@cg82.fr	p
Conseil Départemental de la HAUTE-GARONNE	JAQUEMET	Laurence	laurence.jaquemet@cd31.fr	p
Conseil Régional AQUITAINE	LAVIE	Éric	eric.lavie@aquitaine.fr	p
Conseil Départemental du GERS	LIERON	Karine	k.lieron@gers.fr	p
<b>Collège des ÉLUS : représentants des communes et EPCI de HAUTE-GARONNE</b>				
Organisme	Nom	Prénom	Mails	
Communauté d'Agglomération du MURETAIN	CARLIER	David-Olivier		/
Commune de GENSAAC-SUR-GARONNE	DEVIC	Henri		/
SIAH de la Vallée du TOUCH et de ses Affluents	DINTHILAC	Pierre-Alain		E
Commune de Bagnères-de-LUCHON	FERRÉ	Louis		P a donné pouvoir
Maire de LÉVIGNAC-sur-Save	GENSSLER	Bernard		/
Commune de VILLENEUVE-de-Rivière	HÉRIVEAU	Marie-Thérèse		E
Commune de SAINT-GAUDÈNS	LACROIX	Robert		/
Communauté de Communes du SAINT-GAUDINOIS	LÉPINAY	Jean-Raymond		/
Commune de CARBONNE	LIBÉRATI	Josiane		/
Commune de NOÉ	MAREK	Alain		E
Commune de TOULOUSE	MAYEUX-BOUCHARD	Hélène		E
Commune d'IZAUT-de-l'Hôtel	MOURA	François		/
Commune de LAUNAGUET	PUYO	André		/
SMEA 31	SCHWARZER	Karel		/
TOULOUSE Métropole	SOLERA	Bernard		E
Commune de MARTRES-Tolosane	TARRAUBE	Gilbert		/
<b>Observateurs</b>				
TOULOUSE Métropole	BARRIÈRE	Hélène	helene.barriere@toulouse-metropole.fr	p
Commune de TOULOUSE	SAINT-MARTIN	Marie	marie.saint-martin@mairie-toulouse.fr	P
<b>Collège des ÉLUS : représentants des communes et EPCI de la GIRONDE</b>				
Organisme	Nom	Prénom	Mails	
Commune de FARGUES-de-Longon	AUGEY	Pierre		E
Commune de LANGOIRAN	BORAS	Jean-François		E
Commune de FOSSES-et-Baleysnac	BRUJÈRE	Michèle		/
Commune de SAINT-PIERRE de Mons	LABAYLE	Patrick		/
Commune de BARIÈ	PAGOT	Bernard		/
Commune de VILLENAVE-de-Rions	SUBERVIE	Jean-Marc		/
Communauté Urbaine de BORDEAUX	SUBRENAT	Kévin		/
Communauté de Communes du RÉOLAIS en sud Gironde	TRENTIN	Jean-Claude		/
<b>Observateurs</b>				

Collège des ÉLUS : représentants des communes et EPCI du LOT-ET-GARONNE				
Organisme	Nom	Prénom	Mails	
Commune de FOURQUES-sur-Garonne	BILIRIT	Jacques		E
Commune de BOÉ	DEZALOS	Christian		/
Communauté d'Agglomération d'AGEN	DIONIS du SEJOUR	Jean		E
Commune du MAS d'AGENAIS	DUTHIL	François		/
Commune de MONTETON	LE LANNIC	Geneviève		/
Commune de LAGRÈRE	PEREUIL	Guy		/
Commune de TONNEINS	RINAUDO	Dante		E
Commune de MOIRAX	TANDONNET	Henri		E
EAU 47	VICINI	Jean-Pierre		P
<b>Observateurs</b>				
Communauté d'Agglomération d'AGEN	DELANGÉ	Julien	julien.delange@agglo-agen.fr	P
Communauté d'Agglomération d'AGEN	MARLIAC	Stéphane	stephane.marliac@agglo-agen.fr	P
EAU 47	MADELPUECH	Julien	l.madelpuech@eau47.fr	P

Collège des ÉLUS : représentants des communes et EPCI du TARN-ET-GARONNE				
Organisme	Nom	Prénom	Mails	
Communauté de Communes GARONNE et CANAL	BELY	Robert		P
Commune de SAINT-NICOLAS-de-la-Grave	BIASON	Bernard		P
Commune d'ESCATALENS	CORNILLE	Michel		E
Commune de CASTELSARRASIN	DAL CORSO	Michel		P
Commune de VALENCE-d'AGEN	GROUSSOU	Bernard		P
Commune de BOURRET	IUS	Frédéric		/
<b>Observateurs</b>				

Collège de l'ÉTAT						
Qualité ou organisme	Nom	Prénom	Représenté par	Mails	Référents techniques	
DRAAF Midi-Pyrénées	AUGIER	Michel		michel.augier@agriculture.gouv.fr	michel.tuffery@agriculture.gouv.fr	/
DREAL Aquitaine	BAUDOIN	Emmanuelle	BÉROUD Frank ;	emmanuelle.baudoin@developpement-durable.gouv.fr	jerome.guillemot@developpement-durable.gouv.fr	P a donné pouvoir
DDT 65 / Préfecture des Hautes-Pyrénées	BAUDOIN-CLERC	Anne-Gaëlle	LISCH Benoît	claudes.osdoit@hautes-pyrenees.gouv.fr, courrier@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr, ddt-spe@hautes-pyrenees.gouv.fr		P a donné pouvoir
Directeur Général AEAG	BERGEOT	Laurent	FLOUR Patrick ;	patrick.flour@eau-adour-garonne.fr	laurent.rene@eau-adour-garonne.fr, emeline.rolland@eau-adour-garonne.f	P
VNF	BUTTE	Patrick		josephine.lamoot@vnf.fr	josephine.lamoot@vnf.fr	/
ARS Midi-Pyrénées	CAVALIER	Monique	BARON Alain ;	monique.cavalier@ars.sante.fr	alain.baron@ars.gouv.fr	/
DDT 47 / Préfecture de Lot-et-Garonne	CONUS	Denis	PERTHUISOT Johanne ;	johanne.perthuisot@lot-et-garonne.gouv.fr	sebastien.richard@lot-et-garonne.gouv.fr	P a donné pouvoir
DDTM / Préfecture de la Gironde ; suivi de la procédure d'élaboration du	DELPUECH	Michel	COJOCARU Paul	ddtm-sner-mise@gironde.gouv.fr, paul.cojocaruru@gironde.gouv.fr	elodie.coupe@gironde.gouv.fr	/
DDT 82 ; Préfecture du Tarn-et-Garonne	GÉRAUD	Jean-Louis	BLANC Michel ; LASSALLE Philippe	michel.blanc@tarn-et-garonne.gouv.fr, ddt-seb-sdpe@tarn-et-garonne.gouv.fr	philippe.lassalle@tarn-et-garonne.gouv.fr	P
ONEMA	HAMONET	Jean-Marie		jean-marie.hamonet@onema.fr		P
DREAL MP / Préfecture de Région, coordonnateur du Bassin Adour	MAILHOS	Pascal	LAURENS Aurélie ; JEAN Elisabeth	aurelie.laurens@developpement-durable.gouv.fr	Elisabeth.JEAN@developpement-durable.gouv.fr	P
DDT 31 / Préfecture de la Haute-Garonne, chargé du suivi de la procédure d'élaboration du SAGE	MAILHOS	Pascal	TAUBER Mélanie ;	philippe.khan@haute-garonne.gouv.fr, ddt-seef@haute-garonne.gouv.fr	jeremy.comet@equipement-agriculture.gouv.fr	P
<b>Observateurs</b>						

Collège des USAGERS						
Qualité ou organisme	Nom	Prénom	Représenté par	Mails	Référents techniques	
CLCV Midi-Pyrénées / Haute-Garonne	ANGLADE	Paulette		manglade2@club-internet.fr, midi.pyrenees@clcv.org	haute.garonne@clcv.org	/
Comité Régional Midi-Pyrénées de Canoë-kayak / Comité départemental	BENTABERRY	Jean	JARRON Céline	jean.bentaberry@orange.fr	celinejarron@yahoo.fr	P
Union régionale des Syndicats des Propriétaires Forestiers de Midi-	BOURNAUD	Yannick	LIBIS Elsa ; BERTRAND Philippe	y.bournaud@free.fr, urmidi.pyr@wanadoo.fr		/
ADEBAG	BOUSQUET	Bernard		bernard.bousquet@airbus.com, adebag@ccit47.fr	henri-vincent.amouroux@uniport-bordeaux.fr	P
Confédération Pyrénéenne du Tourisme	CARBALLIDO	Marc		contact@lespyrenees.net		/
EDF - EDF DPIH	COMBY	Jean	OSSELIN Pascal	jean.comby@edf.fr	pascal.osselin@edf.fr	P
Chambre Départementale d' Agriculture du Lot-et-Garonne	DONATONI	Guy		earldeberry@wanadoo.fr		/
FRAB Midi-Pyrénées	FAURE	Thomas		technique@biomidipyrenees.org		/
Fédération d'Electricité Autonome Française FINOCAM SARL	FECHTIG	Bernard		bernard-fechtig@wanadoo.fr		E
Fédération Régionale des Chasseurs de Midi-Pyrénées	FERNANDEZ	Jean-Luc		frcmp@chasseurdefrance.com		E
UFC - Que Choisir Lauragais Midi-Pyrénées	GARCIA	Hélios		garcia.helios@orange.fr, ufc82.quechoisir@bbox.fr		/
Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne	GAREZ	Xavier		cdt47@tourisme-lotetgaronne.com		/
Chambre Régionale de Commerce et Industrie Midi-Pyrénées	GOUGE	Thierry		thierry.gouge@altinet.fr, laurence.guillat@midi-pyrenees.cci.fr		E
MIGADO	GUILLAUMIE	Alain	SOULARD Anne	migado@wanadoo.fr, boyer.migado@wanadoo.fr	soulard-natura2000@migado.fr	P
SEPANSO Aquitaine	JEAN	Christine		sepanso.fed@wanadoo.fr	danlog@wanadoo.fr	/
NATURE Midi-Pyrénées	JUND	Michèle		m.jund@naturemp.org		P
UDAF 33	LEURET	François-Xavier		institution@udaf33.fr		/
FNE	NOBLENS	Thierry de	MARTIN Sabine ; CARLOT Aurore	sabinemartin.b@orange.fr	a.carlot@fne-midipyrenees.fr	E
Chambre régionale d' Agriculture de Midi-Pyrénées	MESBAH	Luc		luc.mesbah@gmail.com	christian.leray@agri82.fr	P
UFBAG	MOLINIE	Jean-Louis		jl.m.peche47@wanadoo.fr	ufbag@orange.fr	P
Chambre Départementale d' Agriculture de Haute-Garonne	PARAYRE	Yvon		accueil@agriculture31.com		/
AADPPED	RABIC	Jacqueline		j.rabic@orange.fr	aadpped33@gmail.com	P
UNICEM Midi-Pyrénées	RAYNAUD	Vincent		vincent.raynaud@cemex.com	philippe.gouze@unicem.fr	P
Président de la Chambre Départementale d' Agriculture de Tarn-et-	RIVIERE	Jean-Paul		michel.glandieres@agri82.fr	ph-de-vergnette@orange.fr	/
Chambre Régionale d' Agriculture d' Aquitaine	VASSEUR	Patrick		direction@gironde.chambagri.fr	p.lansade@aquitaine.chambagri.fr, scea-saintleger@wanadoo.fr (33)	/
	Observateurs					

INTER-SAGE et membres associés						
Qualité ou organisme	Nom	Prénom	Représenté par	Mails	Référents techniques	
Conseilh Générau d' Aran	BARRERA	Carlos			j.capdevila@aran.org	/
CLÉ du SAGE Leyre et milieux associés	BAUDY	Serge	DUPIOL Guy ;	commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr		/
SAGE Nappes profondes de Gironde	DUCOUT	Pierre	TURON Jean-Pierre ;	contact@smegreg.org		/
EPIDROPT	FARESIN	Stéphane	JARLETON Stéphane ;	epidropt@orange.fr,		/
SAGE Hers Mort Girou	HÉBRARD	Gilbert	MACÉ Sylvain ;	sylvain.mace.hers@orange.fr	sylvain.mace.hers@orange.fr	P
SAGE Ciron	MÉRIC	Jean-Paul	IROLA Sébastien ;	syndicat.ciron@wanadoo.fr		/
SAGE Estuaire	PLISSON	Philippe	BERNARD Clément ;		smiddest.bernard@orange.fr	P
	Observateurs					